

Portant validation de l'offre de la société PACO Architectures pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet d'aménagement Place Sainte Croix

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant la mise en concurrence préalablement réalisée
Considérant que l'offre de la société PACO Architecture est économiquement la plus avantageuse,
Considérant qu'il convient de signer cette offre

DECIDE :

De valider l'offre de la société PACO Architectures pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet d'aménagement Place Sainte Croix d'un montant de 38 475 € HT